

Mensuel, VS n° 359 avril 2016

Jeudi 28 avril

En grève et dans la rue !

Pour le retrait du projet de loi Travail (p2)

- 10h00 à Beauvais, Creil ou Compiègne -

Au sommaire de ce numéro :

Édito	p.1
Journée nationale de grève jeudi 28 avril et témoignage d'une participante à la « nuit debout » parisienne	p.2
Mobilisation des enseignants de la circonscription de Gouvieux, Permutations informatisées et brèves	p.3
L'évaluation des élèves à la maternelle ? Participez au stage de formation syndicale du 16 juin.....	p.4-5
Groupe de travail académique <i>direction d'école</i>	p.6
Retraité-es, retraitables : participez au stage de formation syndicale de mardi 7 juin.....	p.7
RESF, Calendrier et appel à se syndiquer	p.8



Jeudi 16 juin

Participez au stage de formation syndicale (p4)

Nouveaux programmes et évaluation à la maternelle

Dimanche 1^{er} mai

Journée internationale des droits des travailleuses ! (p2)

Manifestation à CREIL
- 10h00 -

Edité par la FSU Oise, Maquette Impression - SNUipp Oise, Dir. de la Publication Denis Thomas, ISSN 1248-9972 – N° de C.P.P.A.P - 0420 S 07292

Déposé le 22.04.2016

Dispensé de timbrage
BEAUVAIS CDIS

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Loi Travail : cela concerne les fonctionnaires aussi !

Depuis plusieurs semaines, jeunes, actif-ve-s (du public et du privé), privé-es d'emplois et retraité-es se mobilisent pour de nouveaux droits pour les salarié-es, contre ce projet antisocial.

À première vue, les fonctionnaires, enseignant-es et personnels du premier degré pourraient ne pas se sentir concerné-es par la réforme du code du travail...

Pourtant, à court ou moyen terme, cette réforme bousculera la fonction publique et les droits de ses agent-es. Les attaques contre le système de retraite du privé et les conséquences néfastes sur le public en sont un exemple. De même, toute remise en question des principes du Code du Travail, qui s'applique également aux fonctionnaires, se traduira par des régressions pour tous-toutes, notamment sur le temps de travail.

À la suite du 31 mars, des places sont occupées partout en France. Derrière les #NuitDebout ou #onvautmieuxqueça des milliers de personnes se rassemblent pour mutualiser expériences et luttes, pour construire un nouvel espoir.

Et la mobilisation continue : la FSU appelle à nouveau les fonctionnaires à la grève jeudi 28 avril.

D'autres mobilisations se poursuivent sur la carte scolaire, les droits des personnels, les salaires et les annonces très insuffisantes de revalorisation (p3) ou encore la situation des migrant-es et des jeunes isolé-e-s (p7).

Le 28 avril et le 1^{er} mai : unissons nos luttes, soyons nombreux-euses dans la rue pour le progrès social.

Pierre Ripart, secrétaire départemental

[ACTU]

~~LICENCIEMENTS FACILITÉS ?~~
non merci.

~~REMISE EN CAUSE DES 35 HEURES ?~~
non merci.

~~LOI TRAVAIL~~
non merci.

De la réforme du code du travail à celle de la fonction publique ?

La remise en cause des droits des salarié-es du privé pourrait avoir un impact pour les fonctionnaires comme le montre le précédent sur les retraites. La durée légale du travail, la médecine du travail ou la hiérarchie des normes sont des questions fortes.

Défendre le Code du travail, c'est défendre les droits de tous les salariés, du privé, comme du public !

Au lendemain des journées d'action des 6 et 9 avril dernier, les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL et FIDL appellent l'ensemble des salarié-es, les privé-es d'emploi, les étudiant-es, les lycéen-nes, les retraité-es à se mobiliser par **la grève, à manifester et à participer aux assemblées générales jeudi 28 avril prochain !**

Dans l'Oise, trois manifestations sont prévues toutes à 10h00 : Beauvais (place Jeanne Hachette), Compiègne (Cours Guynemer) et Creil (devant l'entreprise Goss). Vous retrouverez sur le site du SNUipp/FSU Oise (60.snuipp.fr) un article avec la lettre aux parents, le communiqué de presse national, le tract départemental, les modalités de participation à cette journée de grève, etc.

[GREVE]

Jeudi 28 avril, toutes et tous en grève et dans la rue !

Faire grève, c'est aussi participer aux manifestations, aux rassemblements et aux assemblée générales pour ne pas rester isolé ! N'hésitez pas à nous contacter.

Le 1^{er} mai, journée de fête internationale des droits des travailleurs-euses, aura un caractère particulier en pleine mobilisation contre le projet de loi Travail !

Toutes les infos : lieu et heure de la manifestation dans la prochaine presse de la FSU 60.

Boycott de la déclaration préalable d'intention de grève

Toutes les infos sur 60.snuipp.fr

Nuit Debout 38 mars 2016*

Témoignage d'une enseignante de l'Oise !

En ce soir du 38 mars 2016, la France vibre sur les grandes places de plusieurs villes. L'initiative, débutée le soir de la grande manifestation du 31 du même mois contre la loi El Khomri, n'a cessé de croître nuit après nuit. « Debout » est le mot d'ordre des anticapitalistes, désobéisseurs, révolutionnaires et colibris, rêveurs les pieds sur terre, organisés de plus ou moins longues dates ou électrons libres qui veulent rencontrer les autres...

Sur la place de la République à Paris, une belle paix rassemble plusieurs milliers d'individus, de 18h00 à l'aube. Ils cherchent à transformer la convergence de leurs luttes en révolution. Oui, ils ont cette ambition ! Ils demandent aux dirigeants de rendre leurs sièges pour les laisser aux membres du peuple qui ont des alternatives à proposer. Ils disent qu'il est temps de reconnaître l'activité humaine en dehors des codes actuels de l'exploitation du travail. Ils commencent à rédiger une nouvelle Constituante : dimanche 41 mars sera le rendez-vous de tous ceux qui sont prêts pour sa rédaction. Jusqu'à cette date, les assemblées générales durent toutes les nuits et donnent la parole à tous ceux qui veulent lancer une idée, une alerte, un rendez-vous de lutte, une proposition d'action, d'organisation et même de loi pour la France qu'on est en train de reconstruire. Ces AG quotidiennes et néanmoins nocturnes sont accompagnées de cercles de commissions tout autour de la place qui abordent des thèmes plus précis en vue d'aboutir à des textes forts pour le futur gouvernement de France.

Dans toute cette effervescence, il est question d'actions immédiates pour réagir aux agressions qui sont faites à une partie du peuple : le soutien aux réfugiés maltraités sur la place Stalingrad, la solidarité avec les femmes polonaises qui luttent

contre loi ultraréactionnaire anti-contraception, le soutien aux artistes plasticiens en lutte pour la reconnaissance de leurs droits d'auteurs totalement bafoués par google qui pille toutes leurs créations... Mais il est aussi question d'organisation du mouvement qui se veut totalement démocratique et autogestionnaire : chaque modalité d'organisation est évaluée par tous, sans formalisme, selon le critère de sa teneur démocratique. Tout est réfléchi et agi pour assurer la pérennité de cette lutte : la place de la République est un chantier de vie. On doit pouvoir y manger, s'y reposer, être en sécurité sanitaire, être enthousiaste et reconnu pour ce qu'on apporte... Tout est dans les nouveaux possibles plus que dans le refus des coups qui nous sont portés. On a mis en place « Radio Debout » qui diffuse en direct tous les jours de 18h00 à 24h00 sur internet. Chaque matin les forces de l'ordre délègent manu-militari les *deboutistes* et leurs stands de fortune. Et chaque Nuit, ils reviennent.

Je nous souhaite à tous de vivre cette très belle expérience ! Rendez-vous place de la République tous les soirs à partir de 18h00 ! De là chacun repartira avec une belle énergie et peut-être l'envie de s'y mettre aussi un peu plus durablement.

NUIT DEBOUT PARTOUT EN EUROPE LEVONS-NOUS!

Florence, le 39 mars 2016

* 7 jours après le 31 mars 2016

#NuitDebout

Les collègues mobilisé-es contre l'autoritarisme !

Pour rappel, le SNUipp/FSU Oise avait adressé un courrier à l'EN de Gouvieux au cours du 1^{er} trimestre de cette année scolaire (cf « voix du syndicat » du 10/12/15) pour dénoncer le contenu des notes de service : injonctions, contrôle tatillon, libertés avec les textes réglementaires...

Force est de constater que l'inspectrice a continué dans cette voie. Suite à la deuxième réunion IEN-directeurs/trices, les collègues ont interpellé une nouvelle fois le syndicat qui a organisé une assemblée des personnels le 1^{er} mars 2016. Une soixantaine de personnes étaient présentes, vingt-trois écoles représentées. Les témoignages ont révélé un problème de communication de la part de l'EN, un comportement autoritaire et infantilisant générant du stress. Les collègues ne se sentent pas reconnus professionnellement, ne perçoivent pas la confiance de leur supérieur hiérarchique, dénoncent une attitude parfois méprisante.

À la suite de l'assemblée générale du 1^{er} mars, il a été décidé une demande d'audience auprès de l'IA-DASEN.

Une délégation de collègues de la circonscription accompagnée du SNUipp/FSU Oise, soutenue par une cinquantaine d'enseignants dans le hall de la DSDEN, a été reçue le 30 mars par l'EN-Adjoint qui a été à l'écoute.

Le SNUipp/FSU et les équipes pédagogiques attendent maintenant des changements tangibles et rapides dans l'attitude de l'EN. Dans le cas contraire, les collègues pourront toujours compter sur le syndicat !

Mobilisé-es pour le respect des droits !

Face aux résultats catastrophiques des permutations informatisées pour les collègues de notre département : avant dernier de France avec seulement 5,5% de satisfaction contre 23,95% nationalement, le SNUipp/FSU continue de mobiliser la profession !

À l'appel du syndicat, un rassemblement départemental s'est tenu suivi d'une d'audience (voir la revue de presse ci-dessous et sur 60.snuipp.fr). Le SNUipp/FSU y a rappelé sa volonté de voir les droits des personnels respectés et l'accord d'un maximum d'exeat. Les collègues présentes ont témoigné de leur situation et de leur souffrance.

Le SNUipp est aussi intervenu en CAPD sur le faible nombre de sorties pour la Somme (3) alors que onze enseignant du 80 entrent dans l'Oise.

Le SNUipp/FSU a également interpellé Monsieur l'Inspecteur d'Académie sur la balance entrée/sortie : avec une demande de +15 entrées, Monsieur l'IA porte une part des responsabilités ce taux de satisfaction extrêmement faible.

Le SNUipp/FSU 60 reste mobilisé auprès de la profession. À la demande des collègues, le syndicat relancera la pétition « Bloqués dans l'Oise » et appellera à une initiative départementale en lien avec le respect des droits de tous les personnels au cours de cette prochaine période.

Nationalement le SNUipp/FSU interviendra sur les « situations difficiles » (séparation de conjoint et handicap) lors d'un groupe de travail ministériel spécifique. Toutes les infos sur snuipp.fr.

ENSEIGNEMENT

Les professeurs des écoles enchaînés aux grilles

CARTE SCOLAIRE

1. La FSU Oise s'est adressée par courrier à Monsieur l'Inspecteur d'Académie pour dénoncer la façon dont les personnels impactés par une fermeture ont été traités :

- des personnels informés après l'ouverture du serveur ;
- l'identification problématique des personnels touchés par une mesure sur les écoles globalisées (Noyon, Montataire et Rantigny) ou sur le RPI de Fontaine Bonneleau ;

Retrouver le courrier sur sd60.fsu.fr

Cette gestion des personnels n'est pas acceptable et peut être considérée comme de la maltraitance institutionnelle.

2. Après les nouveaux rythmes scolaires décidés par les maires, voici une nouvelle déclinaison de la territorialisation de l'école publique : l'IA décide d'une ouverture de classe à Fitz-James (école La Béronnelle), le maire refuse cette mesure (alors que le local existe) et l'IA entérine ce choix....

NOUVEAUX PROGRAMMES cycles 2-3

La date limite pour s'inscrire au stage de formation syndicale de mardi 31 mai à Creil est **samedi 30 avril (1 mois avant)** ! Ce stage est ouvert aux titulaires et stagiaires.

Chaque collègue a droit à 12 journées de stage par an, profitez-en ! Toutes les infos (programme, déroulé, etc.) sur 60.snuipp.fr

LA MICRO REVALORISATION

Le salaire des fonctionnaires va être dégelé et bénéficier d'une revalorisation de 0,6 % en juillet 2016 puis 0,6 % en février 2017.

Pour un PE au 6e échelon :

- Un professeur d'école au 6e échelon touchait un salaire net de 1799,11 € en juillet 2010 au moment du blocage du point d'indice.
- En janvier 2016, ce salaire net n'est plus que de 1757,99 € en raison de l'augmentation de la cotisation retraite entamée en 2011 et amplifiée depuis 2014.
- En juillet 2016, après l'augmentation du point d'indice de 0,6%, ce salaire net sera de 1768,54€.
- En février 2017, après la seconde augmentation de 0,6% mais aussi après une nouvelle hausse de la cotisation retraite, ce salaire net aura gagné 3 € depuis juillet : 1771,56 €.

Une augmentation de 2,4% du point d'indice (salaire net de 1800,18€) aurait été nécessaire pour tout juste retrouver le salaire net de 2010... Un sandwich de mieux en 10 ans !

Le SNUipp-FSU continue à revendiquer un plan de rattrapage salarial pour les enseignant-es.

MATERNELLE

NOUVEAUX PROGRAMMES

ÉVALUATION DES ÉLÈVES

Depuis le 1^{er} septembre 2015, **les nouveaux programmes** de l'école maternelle sont mis en œuvre. Nationalement, le SNUipp-FSU a largement contribué à leur évolution.

Ces programmes entraînent des changements à la fois du côté des apprentissages et des élèves (langage et construction du nombre par exemple) et des pratiques des enseignant-es notamment pour ce qui est des modalités d'évaluation des élèves.

JEUDI 16 JUIN
9H30 - 16H00
à MONTATAIRE

Salle de la libération
94 rue Jean Jaurès

**Avec Nadine
Massonière
CPC spécialisée
« maternelle »
(Gironde)**

Membre du secteur *Néo*
SNUipp/FSU national

Avec notre intervenante et l'équipe départementale du SNUipp/FSU de l'Oise, nous vous proposons de réfléchir aux questions ci-dessous. Évidemment, nous apporterons une réponse à vos autres questions concernant la maternelle. Nadine Massonière apportera également des éléments d'analyse et d'autres plus « pratiques ».

MATIN

Programmes de maternelle
**Quels changements du côté
des élèves ?**
Quelle analyse du syndicat ?

*N'hésitez pas à venir avec les
différents outils que vous utilisez
en classe.*

APRÈS-MIDI

Nouvelles modalités d'évaluation
des élèves de maternelle :
**Quels changements dans les
pratiques enseignant-es ?**

ZOOM « Évaluation à la maternelle : observer pour évaluer »

Après les décrets instituant le carnet de suivi des apprentissages et la synthèse des acquis de fin de cycle 1, le ministère met en ligne les documents d'accompagnement nécessaires à la mise en œuvre de ces outils d'évaluation dont le caractère « *positif et bienveillant* » est réaffirmé.

Basé essentiellement sur l'observation des élèves, le carnet de suivi des apprentissages devra accompagner l'élève tout au long du cycle 1.

Les textes publiés sur Eduscol expliquent comment passer d'une « *observation instrumentée* » à ce carnet de suivi : fini le livret de compétences et les tableaux d'items à cocher, foin du « catalogue » de fiches d'évaluation on prône dorénavant « *un carnet d'observation au long cours* », « *un carnet de traces et d'interprétation* » et « *un carnet de communication avec les parents* ».

Nous proposons aux personnels et enseignant-es du premier degré de l'Oise une séance de décryptage.

Présentation de la journée :

Matin :

- ✚ 9H30 – 10h : Accueil et présentation de la journée ;
- ✚ 10h – 12h00 : les nouveaux programmes de maternelle : analyses et commentaires avec Nadine Massonière, CPC « maternelle », suivi d'un débat ;

Après-midi :

- ✚ 14h00 – 15h30 : les nouvelles dispositions sur l'évaluation des élèves ;
- ✚ 15h30 – 16h00 : Réponses aux questions diverses ;

Chaque personnel a droit à 12 jours de stage par an ! Profitez-en !

IMPORTANT : pour participer au stage, il faut envoyer la demande (courrier ci-dessous et imprimé n°5) avant lundi 16 mai 2016 !

Qui peut venir au stage ?

Tous-tes les collègues qui le souhaitent, syndiqués au SNUipp/FSU... ou pas, titulaires, stagiaires ou étudiants. Chaque enseignant-e a droit à 12 jours de stage par an. Profitez-en !

Comment y participer ?

Pour cela, il faut demander un congé pour formation syndicale avant lundi 16 mai 2016 (voir lettre type ci-contre, à reproduire de préférence à la main) et y joindre un formulaire de demande d'autorisation d'absence pour activités syndicales (imprimé n°5, voir sur notre site 60.snuipp.fr ou dans votre école).

Le formulaire n°5 et le courrier sont à transmettre à l'Inspecteur d'académie, s/c de votre IEN, ou de votre chef d'établissement si vous exercez dans le 2nd degré (par la voie postale, par fax ou par mail – depuis l'adresse professionnelle).

Une attestation de présence vous sera fournie le jour du stage. En l'absence de réponse 15 jours avant la date du stage, l'autorisation d'absence est réputée accordée. Prévenez-nous en cas de difficultés.

NOM, Prénom - Fonction

Ecole ou établissement

à Monsieur l'Inspecteur d'académie

S/C de M ou Mme l' IEN de

ou S/C du chef d'établissement (collègues du 2nd degré)

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Conformément aux dispositions de la Loi 84-16 du 11/01/1984 (art. 34 alinéa 7), portant Statut Général des Fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le jeudi 16 juin 2016 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Montataire à la salle de la libération, de 9h30 à 16h00.

Il est organisé par la Section Départementale du SNUipp/FSU de l'Oise, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions donnent droit aux congés pour la formation syndicale. Recevez, Monsieur l'Inspecteur d'académie, l'expression de mes salutations distinguées.

A, le..... Signature

MOUVEMENT 2016 : TOUTES LES INFOS SUR **e-mouvement.snuipp.fr/60**

Calendrier, règles, conseils, calculateur de barème, résultats et statistiques des années précédentes (par type de poste et/ou par commune), fiche de contrôle syndical, annuaire des écoles de l'Oise, etc.

Résultats : les permanences téléphoniques jeudi 26 mai (après la CAPD)

Le SNUipp/FSU, sur la base des documents préparatoires à la CAPD, pourra communiquer les projets d'affectation qui devront être confirmés par la CAPD (les syndiqué-es recevront l'information par SMS et/ou mail). **Contactez nous à partir du lundi 23 mai 2016 au 03 44 05 20 ou 09 83 30 02 20.**

Comme tous les ans, le SNUipp/FSU tiendra des permanences téléphoniques pour communiquer les résultats de la 1^{ère} phase du mouvement. **Voici la liste des numéros où vous pourrez nous joindre à l'issue de la CAPD (après 17h00) :**

☎ 03.44.05.02.20 : Pierre Ripart et Hélène Van Hamme

☎ 09.83.30.02.20 : Serge Guyot

☎ 09.52.91.01.06 : Denis Thomas

☎ 07.60.49.72.60 : Catherine Méry

☎ 06.28.13.29.74 : Sophie Abraham

☎ 06 50 44 00 60 (Marieke Cornaille)

Au domicile des délégué des personnels jusque 21h :

☎ 06 84 13 07 57 (Delphine Bourbier)

☎ 06 20 99 28 77 (Agnès Liotte)

☎ 07 81 14 40 39 (Stéphanie Bévillacqua)

☎ 06 72 56 62 05 (Xavier Bulliard)

☎ 06 63 72 83 85 (Sylvie Carrez)

La simplification administrative et l'amélioration des conditions de travail, C'est pour quand ?

Pas pour la rentrée 2016 en tous cas... Le rectorat avait invité les organisations syndicales représentatives des personnels du 1^{er} degré de l'académie vendredi 18 mars pour poursuivre les débats initiés dans les départements de l'Oise, de la Somme et de l'Aisne les années précédentes dans le cadre des discussions ouvertes par le ministère sur le protocole de simplification des tâches liées à la direction de l'école...

Le constat est clair : même les propositions simples, mises en avant par la SNUipp/FSU, ne se sont traduites concrètement dans nos départements.

Les cinq représentantes du SNUipp/FSU de l'académie d'Amiens ont porté auprès du rectorat les propositions, les revendications de la profession et les mandats du syndicat pour exiger l'amélioration des conditions de travail des personnels.

Qu'en est-il des propositions qui ont été actées lors des derniers GT dans nos départements ? Très peu ont vu le jour, et nombreuses ne sont pas encore effectives :

- ✚ une attention particulière devait être portée sur les horaires et la fréquence des réunions de directeurs, la mise en place d'un relevé de conclusion suite à ces réunions devait se faire ;
- ✚ les délais de réponses pour les enquêtes ELCO et SRAN n'ont pas été élargis ;
- ✚ des fiches de paie sont encore arrivées trop nombreuses dans des écoles dont les adresses ne correspondent pas à l'adresse administrative des collègues concernés, en particulier en début d'année scolaire ;
- ✚ l'administration devait fournir aux directeurs des fiches ressources (fiches pratiques/ de procédures) ;
- ✚ le document unique CHSCT n'a pas vu le jour ;
- ✚ le retrait de la mention « avis du directeur » sur les imprimés d'autorisation d'absence devaient être remplacés par « visa du directeur » ;
- ✚ la mise en place d'une formation continue sur les évolutions des outils informatiques devait être proposée ;
- ✚ l'établissement d'un cahier des charges devait être fait pour les communes concernant le matériel informatique et sa maintenance ;
- ✚ la diffusion en début d'année d'un calendrier avec inventaire des tâches et échéances pour faciliter l'organisation du travail administratif devait se généraliser à toutes les circonscriptions.

Par ailleurs, nous n'avons toujours pas eu de réponses quant à certaines propositions pour lesquelles l'administration nous demandait un délai de réflexion, à savoir :

- ✚ la possibilité pour les équipes qui en font la demande de mettre en place une direction collégiale, sous réserve que cette dernière soit viable ;
- ✚ la possibilité pour tous les collègues de se former aux fonctions de direction, en ouvrant les stages inscrits au PDF à toutes et tous ;
- ✚ la suppression des enquêtes doublons : ne pas remplir et/ou faire remonter les tableaux contenant des éléments qui sont des doublons d'autres bases, comme le nombre d'élèves, la structure de l'école, les renseignements sur les enseignants et autres personnels de l'école, ainsi que tous les éléments qui ne permettent pas de mieux fonctionner et qui relèvent de la responsabilité des enseignants dans leurs classes.

Nous avons notamment rappelé l'exigence d'un véritable allègement et d'une simplification des tâches en se concentrant sur ce qui relève du fonctionnement de l'école en lien avec les élèves et les familles et sur l'animation de l'équipe pédagogique. Nous avons également rappelé qu'il était urgent de créer des emplois statutaires d'aides à la direction et au fonctionnement de l'école.

Nous avons rappelé que nous invitons nos collègues, dans le cadre des relations avec les collectivités territoriales, de ne traiter que ce qu'ils considèrent comme nécessaire au bon fonctionnement de l'école, à la réussite des élèves et à la sécurité dans le respect de leurs obligations de service.

Et le bilan de ce groupe de travail académique ?

Dans une lettre adressée le 20 avril, en réponse au courrier du SNUipp-FSU, Madame la Ministre s'engageait à ce « que dès la rentrée 2015 un protocole simplifié soit proposé » aux directrices et directeurs d'école dans chaque académie. Force est de constater qu'aujourd'hui dans l'Académie d'Amiens rien de concret n'existe.

Ce chantier n'a pas répondu aux attentes des personnels. Les conclusions du GT académique ne sont absolument pas satisfaisantes. Le SNUipp/FSU demande à ce que ce dossier soit ré-ouvert par le ministère pour passer des discours aux actes.

Aujourd'hui et plus de deux années après le lancement de ce protocole c'est toujours le chantier...

Retraites, retraité-es, retraitables !

La FSU Oise organise un stage de formation syndicale à destination des collègues retraitables, retraité-e-s et/ou qui se posent des questions sur la retraite. Ce stage aura lieu à la bourse du Travail (rue F. Pelloutier), de 9h30 à 16h00.

Avec la participation d'un membre de la FSU nationale.

Présentation de la journée :

Matinée : le point sur les réformes : 2003, 2008, 2013, ...

- + Les avantages familiaux avec un point particulier sur la situation des femmes ;
- + La situation des retraité-e-s : pension de réversion ; pluri-pensionné-e-s ;

Après-midi : les revendications

- + Les revendications retraites et salaires (revalorisations) ;
- + Le militantisme des retraité(e)s ;

Retraité-e-s et futur-e-s retraité-e-s, nous sommes tous concerné-e-s par les régressions sur les retraites !

ATTENTION ! Pour participer au stage : il faut, avant le 7 juin 2016 :

- + Recopier de manière manuscrite le modèle de lettre ci-contre puis le remettre à votre chef d'établissement ou de service, à l'IEN, avant le 7 mai pour transmission, par la voie hiérarchique, à l'autorité administrative et accompagner cette lettre de l'imprimé n°5 ;
- + S'inscrire auprès de la FSU au 03 44 05 02 20 ou 09 52 91 01 60 ou 06 28 13 29 74 ou sur fsu60@fsu.fr

Rappels :

- + L'autorisation n'est pas délivrée par le supérieur hiérarchique mais par l'autorité administrative compétente régionale ou départementale ;
- + Une non-réponse dans un délai de 15 jours précédant le début du stage équivaut à une autorisation accordée. En cas de refus, nous contacter à la section ;
- + Tous-tes les fonctionnaires et agent-es non-titulaires de l'État ont droit au congé pour formation syndicale avec versement intégral du salaire (maximum 12 jours/an).
- + Les attestations de présence demandées par l'administration vous seront remises à l'issue du stage.

Pour confirmer votre participation, merci de renvoyer votre inscription à fsu60@fsu.fr



**MARDI 7 JUIN
9H30 - 16H00
à CREIL**

**Bourse du Travail
1, rue F. Pelloutier**

avec un membre de la FSU nationale et l'équipe départementale de la FSU



NOM, Prénom - Fonction
Ecole ou établissement

à Monsieur l'Inspecteur d'académie (1er degré) ou Madame le Recteur (2nd degré)
S/C de M ou Mme l'IEN de
ou S/C du chef d'établissement (collègues du 2nd degré)

Monsieur l'Inspecteur d'académie ou Madame le Recteur,

Conformément aux dispositions de la Loi 84-16 du 11/01/1984 (art. 34 alinéa 7), portant Statut Général des Fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le mardi 7 juin 2016 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Creil à la bourse du travail, rue F. Pelloutier, de 9h30 à 16h00.

Il est organisé par la Section Départementale de la FSU Oise, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions donnent droit aux congés pour la formation syndicale. Recevez, Monsieur l'Inspecteur d'académie ou Madame le Recteur, l'expression de mes salutations distinguées.

A, le..... Signature



**LAISSEZ-LES
GRANDIR ICI!**

ZOOM - Loi sur le droit des étrangers

« UNE ÉCOLE, UN TOIT, DES PAPIERS : ÉGALITE DES DROITS ! »

La campagne RESF **Le printemps des migrants** se déroulera de mars à juin 2016. Elle vise à alerter sur l'indispensable régularisation pour répondre à l'impératif élémentaire que sont **UNE ÉCOLE, UN TOIT, DES PAPIERS** pour que règne un peu **L'ÉGALITE DES DROITS...** Une série d'initiatives locales est envisagée pendant ces trois mois avec un temps fort du 1er au 8 mai.

Familles expulsées des CADA, bébés ou enfants scolarisés se retrouvant à la rue avec leurs familles, lycéens arrivés mineurs isolés empêchés de continuer leurs études, mineurs isolés "déclarés majeurs" par une radiographie osseuse, migrants demandeurs d'asile à la rue...

**Nous disons non ! Solidarité !
Régularisation !**

Dans l'Oise, rendez vous mercredi 11 mai à Beauvais à 16h00, Place Jeanne Hachette (forum-musique, etc.) suivi d'un rassemblement à la Préfecture.

Des dispositions inadaptées et répressives...

Le nouveau CESEDA (Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile) a été adopté en février. Cette nouvelle loi durcit la législation dans plusieurs domaines. Il comporte notamment **un article très inquiétant et vivement dénoncé**. Pour vérifier la situation des personnes qui bénéficient d'un titre de séjour, les préfets pourront demander des informations à différents interlocuteurs : sécurité sociale, banques, hôpitaux et les **établissements scolaires**.

Certains renseignements dont disposent les équipes enseignantes peuvent être de nature à mettre en difficulté des personnes en situation irrégulière : graves difficultés financières donnant lieu à demande de gratuité de la cantine, situation familiale conflictuelle, difficultés de comportement d'un enfant ayant motivé une équipe éducative, suivi AEMO, tous éléments qui, en tout état de cause, sont strictement confidentiels et doivent rester connus des seuls professionnels de l'éducation.

Le SNUipp-FSU s'oppose à ce que les enseignant-es des écoles soient contraint-es à transmettre des informations confidentielles sur les familles aux services de police et de préfecture, au risque de trahir leur confiance.

Nous appelons les collègues à la plus grande vigilance et vous demandons de nous faire connaître d'éventuelles pressions exercées dans les écoles et les établissements.

Adhérer au SNUipp-FSU

Rappel : 66% du montant de la cotisation est déductible des impôts.

- pour la défense des droits individuels et collectifs
- pour la transformation de l'école en étant force de propositions
- pour une réflexion élargie aux problèmes de société

Adhérez en un seul clic !

Adhérer au SNUipp/FSU de l'Oise, c'est renforcer l'outil syndical de toute la profession !

Il est désormais possible d'adhérer directement en ligne en une ou plusieurs fois

Rendez-vous sur adherer.snuipp.fr/60

ou complétez le bordereau en encart à cette presse !



Offrez-vous un café engagé par semaine !

Se syndiquer, c'est être plus forts, efficaces et constructifs ensemble pour défendre l'école, les droits de tous et de chacun, pour le prix d'un café engagé hebdomadaire.

Eh oui, avec la déduction fiscale, une cotisation équivaut en moyenne à 50€ par an... un euro par semaine !

Quelques dates importantes

Jeudi 28 avril	Journée d'action interprofessionnelle pour le retrait de la loi « travail »
Samedi 30 avril	Date limite pour demander à participer au stage du 31 mai sur les programmes d'élémentaire
Mercredi 4 mai	Réunion du conseil syndical du SNUipp/FSU de l'Oise (9h30 – 12h30 à Clermont) ouvert à tous les syndiqués (nous contacter pour recevoir la convocation)
Lundi 16 mai	Date limite pour demander à participer au stage du 16 juin sur la maternelle
17 et 18 mai	Congrès départemental du SNUipp/FSU (ouvert aux syndiqué-es) à Beauvais (nous contacter pour recevoir la convocation)
Jeudi 26 mai	Résultats de la première phase du mouvement départemental